

Texte français pour original au format PDF

Client : Parks of the St. Lawrence
Dossier : 296232
Fichier : SERVICE ANIMALS AND SUPPORT PERSONS-e5.pdf
Date : 23 avril 2012

ANIMAUX D'ASSISTANCE ET PERSONNES DE SOUTIEN

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) s'est engagée à accueillir les personnes handicapées qui sont accompagnées par un animal d'assistance ou une personne de soutien partout où le public ou une autre tierce partie a le droit d'aller. Nous nous assurerons que tous les membres du personnel, bénévoles et autres personnes qui travaillent avec le public ont reçu une formation appropriée et savent comment interagir avec les personnes handicapées et leurs animaux d'assistance.

La CPSL s'est engagée à accueillir les personnes handicapées accompagnées par une personne de soutien. Toute personne handicapée qui est accompagnée par une personne de soutien pourra pénétrer dans une installation de la CPSL avec cette personne. En aucune circonstance une personne handicapée accompagnée par une personne de soutien ne se verra interdire l'accès à cette personne de soutien dans une de nos installations. Nous nous assurerons que les membres de notre personnel soient sensibilisés à la nécessité de s'adresser directement à la personne handicapée et non pas à la personne de soutien, et qu'ils fassent preuve de respect en toute circonstance.

Les personnes de soutien ne paient aucun droit d'entrée pour accéder aux installations de la CPSL.